

L'an deux Mille vingt-deux, le 8 du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dument convoqué, s'est réuni à BAYON, après convocation légale en date du 31 août 2022, sous la Présidence de Monsieur Hervé GAYRARD.

Nombre de délégués en exercice : 28			Nombre de présents : 21			Nombre de votants : 21		
Liste des présents								
Bayon	M. GAYRARD	T	Générac	M. DUBAU	T	St Paul	M. ANNEREAU	T
Berson	Mme SANCHEZ	T	Plassac	M. HILARION	T	St Seurin de Bourg	M. BESSON	T
Blaye	Mme MERCHADOU	T	St Christoly de Blaye	M. GRIMEE	T	St Trojan	M. DERRIT	T
Bourg	M. QUEYLA	T	St Ciers de Canesse	M. BARDIN	T	St Vivien de Blaye	M. EREMIE	S
Campugnan	M. PAILLE	T	St Genes de Blaye	M. COLLARD	S	Samonac	Mme GIOVANNUCCI	T
Comps	M. GRIMARD	S	St Girons D'Aiguevives	M. DOS SANTOS	T	Tauriac	Mme GASCON	T
Fours	M. DUPONT	T	St Martin Lacaussade	M. RIOUT	S	Teuillac	M. BLANC	T

T : Titulaire ; S : Suppléant

- Ont donné pouvoir : Saugon : Mme GERARD à M. GAYRARD.
- Absents excusés : Cars : M. DURAND ; Gauriac : M. PORCHER ; Lansac : M. POUCHARD ; Mombrier : M. ROSON ; Pugnac : M. ROUX ; Saugon : Mme GERARD ; Villeneuve : M. GOUMAUD
- Assistent également à cette séance : M. GUIDOUX Sébastien (Directeur Technique) ; Mme GROLHIER Priscilla (Assistante de direction) ; Mme CHABANIS (Comptable)

Le quorum étant atteint : cf. récapitulatif ci-dessus :

**Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne
à hauteur de 150 000€**

Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en date du 15 septembre 2020, portant délégation d'attribution au Président,

CONSIDERANT, la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues,

CONSIDERANT, la proposition faite par la Caisse d'Epargne,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

- **Décide** que pour financer des besoins ponctuels de trésorerie du budget assainissement, le SIAEPA des Coteaux de L'Estuaire contracte auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000,00€ (cent cinquante mille euros).

Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Caisse d'Epargne
Emprunteur	SIAEPA des Coteaux de L'Estuaire
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
Montant maximum	150 000,00 €
Durée maximum	12 mois
Taux d'intérêt	ESTER + marge de 0.20%
Base de calcul	Exact/360 jours
Date de prise d'effet	15 septembre 2022
Date d'échéance du contrat	15 septembre 2023
Frais de dossier	100€
Commission d'engagement	Néant
Commission de non utilisation	0.30%
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition « Banque en ligne » de la Caisse d'Epargne. Tirages/versements procédure de virement de trésorerie privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 11h00 pour exécution en J. Aucun montant minimum pour les tirages et remboursements.



Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

ID : 033-253301964-20220908-2022_60-DE

Extrait du registre de délibération du Comité Syndical

- **De prendre** l'engagement au nom du SIAEPA des Coteaux de L'Estuaire d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts.
- **D'insérer** la présente décision au registre des délibérations du Conseil Syndical.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, à Samonac, le 8 septembre 2022

Le Président du Syndicat,

